

Devenu notre fil conducteur de chaque CSE ASS, le projet de transfert des établissements MGEN vers VyV3 à été abordé le 21 septembre 2023 dans les communications de la présidente du CSE ASS, Marine Plantevin, Directrice de l'offre de soins mutualistes. Nouveaux élus certes pour ce CSE ASS mais côté employeur aussi, certains changements.

Madame Plantevin exercera la présidence de l'instance et Mathilde Cassan Blanc, récemment recrutée au poste de directrice adjointe de l'offre de soins mutualiste, en assumera la suppléance.

Face aux enjeux importants dans les années qui viennent, Marine Plantevin souhaite « *des échanges orientés vers une anticipation des sujets, partager en amont et échanger sur les diagnostics sur les solutions possibles* », estimant « *le travail de fond d'une instance comme le CSE particulièrement important notamment dans les moments que nous allons vivre dans ces prochaines années* ».

A l'UNSA, nous sommes du même avis et souhaitons que cette communication de premier CSE soit le début d'une reprise de dialogue social qui, rappelons le, était jusqu'à présent compromis et avait très largement entamé le lien de confiance entre les représentants du personnel et l'employeur.

Marine Plantevin a ensuite abordé le PROJET DE REGIONALISATION DES ETABLISSEMENTS:

« *Nous sommes pour l'instant en phase creuse et sommes en court de finalisation du choix des nouveaux prestataires qui vont accompagner ce sujet.*

Nous étions accompagnés par Cap Gémini sur cette première analyse avec un maximum de travaux effectués par les professionnels de MGEN VYV3 et VYV eux-mêmes, mais une coordination et des apports techniques qui étaient nécessaires, ce qui sera encore plus vrai dans l'avenir, notamment sur des sujets tels que le RH Social, mais également l'immobilier qui va nécessiter sur le plan technique un accompagnement extrêmement important.

Dans la première étape nous étions dans un focus MGEN mais au fil des mois nous allons plutôt aller vers un barycentre du projet qui va plutôt aller ensuite vers les régions. On a encore plusieurs mois de travaux qui vont nous animer sur la MGEN mais on a aussi progressivement des travaux qui vont basculer vers les régions avec une sorte de double organisation des projets particulièrement complexe avec un accompagnement sur la gestion des projets et accompagnement sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage comme effectué par Cap Gémini sur l'ensemble des sujets sauf RH Social ou il aura un accompagnement spécifique.

Donc 3 prestataires et des enjeux de coordinations entre eux et entre les parties prenantes MGEN VYV3 Etablissements et régions. Nous sommes en cours de finalisation de ces choix qui devraient être bouclés cette semaine. Nous aurons ensuite 2 à 3 semaines d'organisation de ces travaux avant de les lancer réellement.

Sans parler du calendrier de déploiement, cela va se séquencer en 2 grandes parties. Entre octobre et janvier prochain on termine les analyses de fonds (analyse au plus fin sur chaque sujet) avec une phase d'état des lieux et l'élaboration d'une proposition d'accord de méthode sur la négociation sur la partie sociale, pour des discussions qui démarreront à partir de début 2024, et un enjeux important qui est de faire se mettre d'accord les différentes parties prenantes du groupe, les différentes mutuelles, sur le financement des différentes opérations.

Pour se donner un exemple, un établissement déficitaire qui intègre une région déficitaire, comment on traite ce sujet? Une région comme Auvergne Rhône Alpe qui doit être constitué et dont on sait qu'elle est par nature déficitaire, comment on fait pour lui permettre de fonctionner les premières années? C'est aussi un enjeu de ces 4 prochains mois.

Pendant cette période, nous définirons le calendrier d'intégration pour mettre des noms derrière les établissements et les régions sur un calendrier de déploiement dont on présuppose qu'il pourra démarrer vers mi 2025 pour s'achever vers mi 2026. A partir de février c'est le travail sur les premières région inscrites dans le calendrier qui démarrera avec une bascule progressive vers un projet qui se travaillera de façon beaucoup plus régionale à partir de là.

Lors du prochain CSE je serai en mesure de vous décrire un peu plus finement l'ensemble du dispositif.

Nous souhaitons en parallèle de ce CSE organiser des rencontres avec les représentants des 2 CSE pour vous permettre d'appréhender chacun des sujets un peu techniques de manière plus fine, par exemple une séquence « enjeux de l'immobilier », une séquence « enjeux des SI » etc. avec un calendrier sur la maturité des travaux et vous permettre d'être au plus près du sujet et de la compréhension des enjeux assez complexes qui sont brassés depuis quelques mois. »

Si le projet en lui-même ne nous convainc pas plus qu'il ne convainc certains administrateurs rencontrés à l'Assemblée Générale MGEN ARRAS 2023, ne serait-ce que par sa concomitance avec le projet inhérent à la survie de la mutuelle, la PSC (Protection sociale complémentaire, c'est-à-dire mutuelle obligatoire pour la fonction publique), les propos de Marine Plantevin ont le mérite de nous laisser entrevoir une volonté de transparence.

Les représentants de l'UNSA MGEN seront dès le 12 octobre prochain en comité de sous-groupe VyV3, en quelque sorte de « l'autre côté de la force », et nous verrons comment se traduit cette effort de l'employeur MGEN auprès du postulant au titre de « famille d'accueil ».





Bulletin d'adhésion 2023

Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Nouveauté : Adhésion en ligne avec paiement CB accessible sur notre site internet.



Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du _____ Centre de travail _____

Date et lieu de naissance ____/____/____ à _____

Adresse personnelle _____

_____ Tel. _____

Mail _____ @ _____

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN _____

Ancienneté _____

Fait à _____ Le ____/____/20__

Signature

Paiement par chèque ou par virement bancaire
RIB accessible depuis notre site: www.unsa-mgen.fr

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

UNSA-MGEN

3 square Max Hymans 75015 PARIS

Cotisation 2023

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste a charge mensuel déduction fait des 66% de crédit d'impôt
jusqu'à 1600€	48 €	17 €	1,42 €
de 1601 à 1800€	55 €	19 €	1,58 €
de 1801 à 2000€	64 €	22 €	1,83 €
de 2001€ à 2400€	73 €	25 €	2,08 €
de 2401 à 2800€	88 €	30 €	2,50 €
Plus de 2800€	99 €	34 €	2,83 €

Contact Trésorerie:

Eric DAVID :
edavidsi@mgen.fr

Nous
sommes là
pour vous
aider !